



INSTITUT FRANÇAIS
POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Rapport d'activité 2015

www.justicerestaurative.org



SOMMAIRE

1. Le mot du Président	2
2. L'organisation de l'Institut	4
2.1. Le Bureau de l'Institut	4
2.2. Le Conseil d'administration de l'Institut	5
2.3. L'équipe de l'IFJR	5
3. La promotion de la Justice restaurative	6
3.1. Le site internet	6
3.2. Les réseaux sociaux	7
3.3. L'élaboration de supports de communication.....	8
3.2. Le programme « Passeur de Justice restaurative »	11
4. L'accompagnement des programmes de Justice restaurative	15
4.1. Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne »	15
4.2. Partenariats en cours	17
5. La formation	19
6. Les actions internationales de l'Institut	23
7. Perspectives pour 2016	25

1. Le mot du président



Robert CARIO
(Président de l'Institut)

Dans la continuité des actions menées jusqu'alors, les missions et les actions de l'IFJR continuent de progresser de manière significative et diversifiée.

Le programme « Passeur de Justice restaurative » nous mobilise énormément. L'Institut demeure l'acteur majeur de la promotion de la Justice restaurative en France entière. La fréquentation du site devient très importante, par tous types de publics, pour une durée de plus en plus longue. Son actualisation et sa gestion de grande qualité y contribuent fortement.

Ces actions ont été rendues possibles grâce au soutien de nos généreux donateurs, ainsi qu'aux subventions qui ont été accordées à l'Institut.

L'accompagnement de structures soucieuses de mettre en œuvre des mesures restauratives se développe. Après l'APCARS (Île de France, Paris) et l'APAVIM (Pyrénées), des demandes émanent de plusieurs régions de métropole et d'outre-mer.

Les évaluations que nous menons ou entamons auprès de ces structures, ou de services (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Associations d'Aide aux Victimes) ayant conventionné autour d'un programme restauratif particulier, soulignent la pertinence non seulement des préconisations éthiques et déontologiques que nous considérons comme incontournables mais encore du respect des protocoles méthodologiques que nous avons construits.

Mais il demeure que nous observons, ou nous sont rapportées, des expériences peu soucieuses d'une telle rigueur professionnelle. Il importe donc d'être très vigilant quant à leur développement et d'en souligner les imperfections aussi souvent que nécessaire. Il convient encore que nous soyons plus attentifs et affirmatifs quant à la distinction qu'il convient dorénavant d'opérer entre « pratiques à visée restaurative » et « mesures restauratives », seules les secondes remplissant les critères internationaux et nationaux de la Justice restaurative en action, notamment quant à la participation effective des infracteurs et des victimes aux mesures mises en place. L'activation de « L'Observatoire des pratiques » va permettre d'en rappeler les fondamentaux, les enjeux, la déontologie et la méthodologie.

Les formations réalisées en partenariat avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), à destination des professionnels et bénévoles des diverses organisations investies à tous les stades de la chaîne pénale, connaissent un réel succès. Douze formations ont été réalisées depuis le début de ce partenariat, permettant la formation de plus de 150 personnes, en France métropolitaine et en Outre-Mer. Plusieurs autres sont d'ores et déjà programmées.

Le récent partenariat en matière de formation à l'animation de rencontres restauratives conclut avec l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP, Agen) semble bien correspondre à une authentique et pressante demande des diverses catégories de personnels. En fin d'année 2015, cette convention est devenue tripartite par la signature d'un avenant avec l'INAVEM.

Six périodes de formation sont fixées pour 2016 : Modules 2 sur les « RDV/RCV », « les Cercles de soutien et de responsabilité » (CSR/CAR), la « Médiation restaurative », Module 3 sur « L'analyse des pratiques ». Cette spécialisation des professionnels (SPIP et AAV) aux bonnes pratiques restauratives est la condition *sine qua non* de la pérennisation de la Justice Restaurative dans notre pays.

Lors de la formation à l'animation des RDV/RCV qui vient de se dérouler à l'ENAP, les premiers « Certificats d'animateur » ont été délivrés aux stagiaires par Sophie Bleuet, Directrice de l'Ecole. Des « Journées de sensibilisation à la Justice restaurative » vont être programmées à l'intention de tous les personnels de l'Administration pénitentiaire en formation initiale. Dans ce même esprit de professionnalisation, les formations au bénéfice des « membres de la communauté » sont désormais concrètement planifiées.

Une « habilitation justice », comme une labellisation des fonctions d'animateur de rencontres restauratives (au sens large) devraient aboutir dans les meilleurs délais.

Comme l'an passé, les actions de l'Institut concernent les territoires ultra-marins : Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, La Réunion et sans doute la Martinique, la Nouvelle Calédonie voire la Polynésie.

Fort de ces dynamiques et grâce au soutien financier remarquable du Ministère de la Justice (Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes), l'Institut a pu recruter Noémie Micoulet dès qualités de Chargée de mission en vue d'appuyer nos futurs projets. Dans le même ordre d'idées, un « réseau de personnes ressources », bénévoles, est pratiquement constitué avec pour mission d'accompagner, selon les disponibilités et compétences de chacun, les multiples projets portés par notre Institut.

L'institut a également construit des outils de communication sous forme de dépliants et affiches pour chacune des mesures de justice restaurative que l'article 10-1 C.pr.pén. permet de mettre en place. Selon une note ministérielle, chaque Cour d'Appel doit mettre en place au moins une mesure de justice restaurative en 2016. Il convient néanmoins d'être vigilant quant à la communication au niveau national autour de la Justice restaurative, car à défaut de mobilisation de tous les partenaires et de développement significatif de la formation de nombreux animateurs (au sens large), le risque de victimisation secondaire est réel, au regard de la difficulté à répondre, dans des délais raisonnables, aux demandes des justiciables intéressés qui ne manqueront pas de surgir.

L'année 2016 se terminera par l'organisation d'une « Conférence Internationale de Concertation » (CIC). Ce temps d'échanges sur les pratiques et expériences professionnelles à l'œuvre en justice restaurative sur tous les continents devrait nous conduire à dépasser les écueils toujours sensibles, mais aussi à conforter nos bonnes pratiques françaises, sur le chemin de la Justice restaurative.

C'est fort des réussites de l'année passée que nous envisageons avec sérénité nos actions pour 2016 et adressons aussi toute notre reconnaissance à ceux qui nous permettent d'y parvenir.

2. L'organisation de l'Institut

2.1. Le Bureau de l'Institut

Le bureau élu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2014 a poursuivi sa mission en 2015. Il est composé comme suit :



Président

Robert Cario, *Professeur émérite de Criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour*



Vice Présidente

Catherine Rossi, *Professeure de Criminologie, Université Laval de Québec – Canada*



Secrétaire générale

Sabine Bamale, *Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau*



Secrétaire général adjoint

Paul Mbanzoulou, *Directeur du Département de la recherche et de la documentation, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, Docteur en Droit et Criminologie, HDR*



Trésorière :

Jessica Filippi, *Enseignante-chercheure, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, Docteure en droit et sciences criminelles, Roubaix*



Trésorier adjoint

Mathias Morin, *Assistant de service social, APAVIM, Pau ; Co-coordonnateur régional du SRJR «Pyrénées»*



Chargé du développement international

Jean-Charles Paras, *Consultant « Justice et droits humains »*

2.2. Le Conseil d'administration

En plus de l'Assemblée générale (30 membres), l'Institut comprend un Conseil d'administration (10 membres), auquel sont associés des membres invités permanents ou leurs représentants (14)

Membres du Conseil d'administration :

- Sabrina BELLUCCI, Directrice générale, Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM, Paris) ;
- Frédéric LAUFERON, Directeur général, Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS, Paris) ;
- Brice DEYMICIE, Eric ROMMELUERE, Plateforme Française pour la justice restaurative (Paris) ;
- Estelle DROUVIN, Directrice, Centre de services de justice réparatrice (CSJR, Montréal) ;
- Nicole TERCQ, Directrice, Association pyrénéenne d'aide aux victimes et de médiation (APAVIM, Pau) ;
- Jean-Jacques GOULET, Fondateur des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR, Montréal) ;
- Pr. Ivo AERTSEN, Forum européen pour la justice restaurative (Leuven, Belgique) ;
- Pr. Frieder DUNKEL, Chaire de criminologie, Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (Allemagne) ;
- Pr. Ali-Hossein NADJAFI, Professeur de criminologie, Université Shahid Béhéshti, Téhéran (Iran).

2.3. L'équipe de l'IFJR

L'équipe salariée de l'Institut s'est étoffée en janvier 2016 par le recrutement de Noémie Micoulet, en qualité de chargée de mission.



Noémie Micoulet
(Chargée de Mission)

Ses missions au sein de l'Institut consistent, en particulier, à :

- participer aux actions de formation de l'Institut ;
- assurer la communication de l'Institut (site internet, réseaux sociaux) ;
- participer à l'accompagnement des structures suivies par l'Institut dans le cadre du programme « L'IFJR vous accompagne ».

Elle rejoint Benjamin Sayous, Directeur de l'Institut, depuis l'an dernier.



3. La promotion de la justice restaurative

3.1. Le site internet

The screenshot shows the homepage of the IFJR website. At the top, there's a banner with the text "Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est venue" and a "Voir plus" button. Below the banner are links for "QUI SOMMES-NOUS?", "LA JUSTICE RESTAURATIVE", "ACTIVITÉS DE L'INSTITUT", "SERVICES DE JUSTICE RESTAURATIVE", "OFFRE DE FORMATIONS", and "RESSOURCES". A large image of people in a meeting is on the left, and a text box on the right says "Découvrez les principes de la justice restaurative". Below this, there's a section for "A la une" with news items and a "TOUTES LES ACTUALITÉS" link. The "LES PROCHAINES FORMATIONS" section follows, with a "TOUTES LES FORMATIONS" link. A "Vidéo à la une" section is shown with a thumbnail and a "VOIR LES AUTRES VIDÉOS" link. At the bottom, there's a "Qu'est-ce que la Justice restaurative ?" section with a "LIRE LA SUITE" link, a "Les mesures de justice restaurative supposent :" list, and three circular icons at the bottom: "SUIVEZ-NOUS" (with social media links), "PLATEFORME FRANÇAISE POUR LA JR", and "NOUS SOUTENIR".

La version révisée de la page d'accueil

Ayant constaté les limites du premier site internet de l’Institut, tant en termes de fonctionnalités que de contenus, et grâce à une donation perçue en 2014, l’IFJR s’est attaché, dès le début de l’année 2014, à la conception d’un site à la hauteur des attentes du public intéressé par la justice restaurative.

Mis en ligne en avril 2015, il comporte de nombreuses rubriques :

- Une présentation de l’Institut, de son organisation, de ses membres ainsi que de ses principes déontologiques et de ses principaux partenaires ;
- Une présentation de la justice restaurative et des principales mesures qui en découlent, qu’elles soient actuellement pratiquées en France ou non ;
- Une présentation des activités de l’Institut, sous forme d’un agenda permettant de connaître les prochains déplacements des membres de l’Institut, notamment ses actions d’information à travers le programme « Passeur de justice restaurative » ;
- Un accès privilégié à la liste des services de justice restaurative en France, qu’ils soient constitués sous la forme de Services régionaux de justice restaurative (SRJR) ou non, sous forme d’une carte interactive ;
- Une présentation de l’offre de formation, comprenant notamment un agenda des formations programmées et la possibilité de s’inscrire en ligne ;
- L’accès à une banque de ressources, sous forme de publications, de liens et de vidéos, sur la justice restaurative et les thématiques qui lui sont connexes.

Ce site internet a ensuite été amélioré à travers :

- une refonte de la page d’accueil, afin de mettre davantage en avant les actualités de l’Institut et de la rendre plus attrayante ;
- l’installation d’une visualisation des interventions de l’Institut, ayant eu lieu et programmées, sous la forme d’une carte interactive ;
- ainsi qu’une carte interactive des formations ayant eu lieu et programmées.

Ce nouveau site internet a connu une progression importante en comparaison du précédent site internet.

Sur 9 mois d'activité, entre avril et décembre 2015, la fréquentation du site internet a été multipliée par 6 en comparaison de l'ancien :

	Ancien site internet		Nouveau site
Dates	Aout 2014	Mars 2015	Décembre 2015
Fréquentation (total annuel)	2900 (estimations)	2800	13 896
Nombre d'utilisateurs		1823	9539
Taux de fidélisation des utilisateurs	45%	37%	30,8%
Taux de nouveaux utilisateurs	55%	62%	69,2%

La forte fidélisation des utilisateurs du site internet est manifeste. En effet, si la proportion de nouveaux utilisateurs augmente, conduisant nécessairement à une baisse du taux d'utilisateurs fidélisés, l'examen du nombre d'utilisateurs montre une augmentation quantitative des deux catégories d'utilisateurs, celui-ci ayant été lui aussi pratiquement multiplié par 6, touchant, par là même, un nouveau public.

Outre le nouveau design du site internet, nettement amélioré par rapport à l'ancien, ce succès s'explique sans doute par l'importance du contenu en ligne et l'ajout régulier de nouveaux contenus. Ainsi, alors que l'ancien site internet comprenait une dizaine de pages, le nouveau site internet, lors de sa mise en ligne, en contenait plus de 300 et désormais près de 500.

Ce succès doit également être mis en relation avec l'augmentation de la présence de l'IFJR sur les réseaux sociaux, même si l'accès au site via les réseaux sociaux ne représente que 11% des connexions au site.

3.2. Les réseaux sociaux

Comme l'année précédente, l'IFJR est présent sur Facebook et Twitter. Les informations diffusées via ces réseaux sociaux sont essentiellement des relais des informations sur le site internet, des événements de formation ou du programme « Passeur de Justice restaurative ». Ces informations sont diffusées en moyenne en moins d'une semaine après l'événement. Le recrutement d'une salariée supplémentaire devrait permettre de réduire encore ce délai.

La présence de l'IFJR sur YouTube et Dailymotion a également été renforcée par la mise en ligne de vidéos destinées à informer le public via un autre canal que le contenu écrit et à illustrer le site internet. Trois vidéos ont été diffusées et plusieurs autres sont en cours de montage. L'Institut étant sensible à l'accès de tous à l'information, ces vidéos seront prochainement traduites en anglais et doublées en langue des signes.

3.3. L'élaboration de supports de communication

Comme l'année précédente, l'Institut a participé à la promotion de la justice restaurative par l'élaboration de dépliants et affiches. L'obtention d'une subvention du ministère de la justice, en fin d'année, et le budget affecté à ce type d'action au titre des dons que nous avons reçus, ont permis l'élaboration de nouveaux dépliants et affiches conçus pour les services de justice restaurative.

L'Institut est désormais en mesure de permettre aux structures impliquées dans un projet de justice restaurative d'accéder à des éléments de communication adaptés et uniformes, permettant une identification de ces services par le public bénéficiaire, sur l'ensemble du territoire.

Les supports de communication conçus pour les Services Régionaux de Justice Restaurative (SRJR)

Un des éléments clés qui sous-tend le concept de SRJR développé par l'Institut pour favoriser localement le développement de la justice restaurative en France est leur facilité d'accès pour le public susceptible de participer à une mesure de justice restaurative. Il est donc essentiel que les SRJR disposent d'éléments de communication unifiés et uniformes, idée fondamentale qui se concrétise également par une appellation unique de « SRJR », identifiée localement par l'ajout du secteur d'intervention (SRJR « Ile-de-France », SRJR « Pyrénées ») en référence au ressort de la Cour d'appel, à la libre discrétion du SRJR concerné.



Un exemple de personnalisation du logo des Services Régionaux de Justice Restaurative (SRJR)

LES FINALITÉS DE LA MISSION DE JUSTICE RESTAURATIVE DU SERVICE

Qu'est-ce que la justice restaurative ?

Elle offre à un ou plusieurs victimes et auteurs d'infractions pénales la possibilité :

- d'accéder à un espace de dialogue, sécurisé et bienveillant, dans le cadre duquel ils peuvent exprimer librement et directement leurs ressentis consécutifs à l'infraction ;
- de participer à l'élaboration à la recherche de solutions utiles à chacun.

La justice restaurative est :

- une pratique complémentaire du système de justice pénale,
- fondée sur le dialogue entre personnes victimes et infracteurs,
- coordonnée et animée par des professionnels formés et ayant une formation permanente, garantis de son bon déroulement
- en présence de bénévoles formés, membres de la communauté.

A quels besoins répond-elle ?

En permettant à chacun de poser directement les questions du « pourquoi ? » et du « comment ? » de l'infraction, elle contribue à une meilleure compréhension des répercussions et favorise la restauration de chacun.

• Les personnes victimes sont reconnues dans leurs souffrances et accèdent à la réparation des préjudices, de toute nature, que l'indemnisation n'a pas compensée.

• La participation des auteurs d'infractions pénales renforce leurs efforts de réinsertion, favorisant à plus long terme la réduction de la récidive. Elle favorise l'apaisement des conflits et le rétablissement de la paix sociale.

QUELLES SONT VOS GARANTIES ?

- la participation à une mesure de justice restaurative est totalement volontaire ;
- votre participation est gratuite et les frais de déplacement éventuels sont pris en charge ;
- les personnes infractrices, condamnées ou non, reconnaissent leurs actes ;
- vous pouvez quitter le dispositif à tout moment ;
- les échanges, au cours des entretiens ou des rencontres, sont entièrement confidentiels ;
- vous êtes accompagnés par un long des rencontres par une équipe de professionnels formés ;
- en cas de besoin, vous êtes soutenus par des psychologues tout au long de la mesure ;
- la participation aux rencontres n'apporte aucun avantage au plan pénal ou indemnitaire ;
- les mesures sont mises en oeuvre sous le contrôle de l'autorité judiciaire et / ou de l'administration pénitentiaire.

COMMENT PARTICIPER À UNE MESURE DE JUSTICE RESTAURATIVE ?

- en étant orienté par les référents judiciaires ou des administrations compétentes ou des associations d'aide (Associations habilitées justice) ;
- en contactant directement les coordonnateurs du service.

Pour mener à bien cet objectif fondamental, l'Institut s'est assigné la mission d'offrir gratuitement ces outils de communication aux SRJR, sous la forme :

- d'un logo uniifié ;
- d'un dépliant de présentation du SRJR ;
- d'une affiche de présentation généraliste des mesures de justice restaurative susceptibles d'être proposées par le SRJR au public.

NOS MISSIONS ESSENTIELLES

Mettre en œuvre une **MISSION DE SERVICE PUBLIC D'INTÉRÊT GÉNÉRAL** en proposant des mesures de justice disponibles dans toutes les écoles et à tous les stades (Art. 10-1 t. C.proc.pen.).

Les **RENCONTRES DÉTENUS-VICTIMES (RDV) ou CONDAMNÉS-VICTIMES (RCV)** permettent à un groupe de personnes détenues ou condamnées et à un groupe de personnes victimes, ne se connaissant pas, de se rencontrer.

Les **CERCLES DE SOUTIEN ET DE RESPONSABILITÉ (CSR)** ou **GROUPES DE DIALOGUE PÉNALE (GDP)** favorisent la réinsertion d'un condamné sortant de prison, en lui permettant d'être entouré par un groupe de membres de la communauté, de sa sorte pour reconquérir la plus complète possible de son autonomie au sein de la communauté.

Les **mesures de justice restaurative et des personnes à la aide aux victimes** sont des mesures de justice restaurative et des personnes à la aide aux victimes.

Et les services désirant être telles mesures.

s'échangent, en partenariat, à l'initiative initiatrice dans offre complète, adaptée aux besoins des temps et infracteurs, suffrances.

CETTE INITIATIVE EST MISE EN OEUVRE EN PARTENARIAT ENTRE :

APAVIM

IFJR
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Édité par l'IFJR, avec le soutien de l'APAVIM, de l'Etat, de la Justice et de l'aide aux victimes du Ministère de la Justice

POUR JOINDRE LES COORDONNATEURS DU SERVICE

Service Régional de Justice Restaurative (SRJR)
à Pyrénées :
41 rue Bonaldo, 64000 PAU
• Pauline VIAL (coordonnatrice Pyrénées-Hautes-Pyrénées) 07 81 44 40 25
• Mathias MORIN (coordonnateur Béarn & Landes) 07 81 90 07 95
coordonnateurs@srjr-pyrenees.org

LE SERVICE RÉGIONAL DE JUSTICE RESTAURATIVE (SRJR) « PYRÉNÉES » est un service de l'Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) dont les missions sont dédiées exclusivement à la mise en œuvre de mesures de justice restaurative auprès des personnes victimes et auteurs d'infractions pénales.

Plus d'informations sur www.srjr-pyrenees.org

Un exemple de dépliant de présentation du SRJR personnalisé

Rapport d'activité 2015

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU AUTEUR D'UNE INFRACTION PÉNALE ?

Connaissez-vous les **RENCONTRES RESTAURATIVES** ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **membres de la communauté**, bénévoles et formés.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par un professionnel.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.

Les rencontres restauratives sont disponibles dans toutes les procédures pénales, à tous les stades de la procédure (art. 10-1 C.proc.pén.).

PAROLES DE PARTICIPANTS

« C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard, réellement soucieux du comment ça va aller. » « Ça fin et à un moment donné ça ne va plus, y'a pas de toutes... T'arrêtes tout ! » **Léonie**, personne victime

« Ils étaient là pour chercher des réponses et moi aussi j'étais là pour les aider, en même temps, pour m'aider moi-même aussi » **Bernard**, personne victime

« Si j'y suis allé, c'est pour dire les choses que j'avais sur le cœur, des choses que je n'aurais pas pu dire au moment du procès... C'est important » **Lucie**, personne victime

« Le fait qu'il aille en prison ne m'a pas apporté grand chose, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus » **Sylvie**, personne victime

QUELLES SONT VOS GARANTIES ?

- la participation à une mesure de justice restaurative est totalement **volontaire** ;
- votre participation est **gratuite** et les frais de déplacement éventuels sont pris en charge ;
- les personnes infirmes, condamnées ou non, reconnaissent leurs actes ;
- vous pouvez quitter le dispositif à tout moment ;
- les échanges, au cours des entretiens ou des rencontres, sont entièrement **confidentielle** ;
- vous êtes accompagnés tout au long des mesures de justice restaurative par des professionnels formés ;
- en cas de besoin, vous êtes soutenus par des professionnels tout au long de l'accompagnement ;
- la participation aux rencontres n'apporte pas d'impact au plan pénal ou judiciaire ;
- les rencontres sont mises en oeuvre sous le contrôle de l'autorité judiciaire et/ou de l'administration pénitentiaire.

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez plus d'informations : Service Régional de Justice restaurative 07 83 44 40 25 / 07 81 90 07 95 coordonnateurs@srjr-pyrenees.org

PLUS D'INFORMATIONS

www.justicerestaurative.org

LES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE

La médiation restaurative offre aux personnes victimes et auteurs d'une infraction plusieurs types d'actions :

- d'une rencontre en petits groupes des personnes victimes et auteurs de l'infraction et de leur famille et/ou de leur communauté. Elles échangent ensemble sur les conséquences et les répercussions de l'infraction et la conférence de justice restaurative pénale qui l'oppose.
- La conférence restaurative poursuit les mêmes objectifs en réunissant, autour de la personne victime et / ou de l'infraction, leurs proches et des membres de leur communauté. Ils échangent ensemble sur les répercussions de l'infraction.
- Les rencontres détenu(s) / condamné(s) sont une forme de rencontre individuelle et privée entre la personne détenue ou condamnée et un groupe de personnes détenues ou condamnées, alors qu'il n'y a pas de rencontres à l'occasion d'une session de rencontres. Les participants abordent les répercussions consécutives à l'infraction et la restauration de chacun.
- Le cercle de soutien et de responsabilité (CSR) ou Cercle d'accompagnement et de ressource (CAR) s'adresse aux personnes condamnées ou détenues qui se soutiennent socialement, alors qu'il n'y a pas de récidive démontrée. Elles bénéficient du soutien et de l'accompagnement des membres du cercle communautaire jusqu'à leur retour complet à l'autonomie.

Le cercle de soutien et de responsabilité (CSR) ou Cercle d'accompagnement et de ressource (CAR) s'adresse aux personnes condamnées ou détenues qui se soutiennent socialement, alors qu'il n'y a pas de récidive démontrée. Elles bénéficient du soutien et de l'accompagnement des membres du cercle communautaire jusqu'à leur retour complet à l'autonomie.

La Loi française permet désormais la pratique de la médiation restaurative, parmi d'autres mesures de Justice restaurative (Art. 10-1 C.proc.pén.).

Ces supports de communication s'accompagnent de dépliants spécifiques à chaque type de mesure de justice restaurative, à destination des personnes victimes et infracteurs, ainsi que des membres de la communauté susceptibles de prendre part à leur mise en œuvre.

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU AUTEUR D'UNE INFRACTION PÉNALE ?

Connaissez-vous la **MÉDIATION RESTAURATIVE** ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **bénévoles formés** membres de la communauté.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par des professionnels.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez plus d'informations : Service Régional de Justice restaurative 07 83 44 40 25 / 07 81 90 07 95 coordonnateurs@srjr-pyrenees.org

CETTE INITIATIVE EST MISE EN OEUVRE EN PARTENARIAT ENTRE :

PLUS D'INFORMATIONS

www.justicerestaurative.org

Le cercle de soutien et de responsabilité (CSR) ou Cercle d'accompagnement et de ressource (CAR) s'adresse aux personnes condamnées ou détenues qui se soutiennent socialement, alors qu'il n'y a pas de récidive démontrée. Elles bénéficient du soutien et de l'accompagnement des membres du cercle communautaire jusqu'à leur retour complet à l'autonomie.

« C'est à faire... réellement... sincèrement... ça aide à fermer une porte... C'est important » **Lucie**, personne victime

Un exemple de dépliant « Médiator restaurative » à destination des personnes victimes et infracteurs

Un exemple de l'affiche de présentation des mesures de justice restaurative

Ils peuvent tout aussi bien être remis à tout public à titre informatif, qu'auprès des personnes orientées vers des animateurs et remis par ces derniers en complément de leur mission d'information et de préparation. Ils peuvent également être des outils d'information et de sensibilisation des partenaires, dans la perspective du développement de l'offre locale de justice restaurative.

QUEST CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **bénévoles formés** membres de la communauté.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par des professionnels.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.

La Loi française permet désormais la pratique des Rencontres Condamnés-Victimes, parmi d'autres mesures de Justice restaurative (Art. 10-1 C.proc.pén.).

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez plus d'informations : Service Régional de Justice restaurative 07 83 44 40 25 / 07 81 90 07 95 coordonnateurs@srjr-pyrenees.org

CETTE INITIATIVE EST MISE EN OEUVRE EN PARTENARIAT ENTRE :

PLUS D'INFORMATIONS

www.justicerestaurative.org

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME OU AUTEUR D'UNE INFRACTION PÉNALE ? Connaissez-vous les RENCONTRES CONDAMNÉS OU DÉTENUS - VICTIMES ?

« C'est à faire... réellement... sincèrement... ça aide à fermer une porte... C'est important » **Lucie**, personne victime

QUEST CE QUE LA JUSTICE RESTAURATIVE ?

La justice restaurative est :

- une pratique fondée sur le **dialogue** entre personnes victimes et personnes condamnées,
- animée par des professionnels **neutres** et **bienveillants**,
- en présence de **bénévoles formés** membres de la communauté.

C'est une pratique complémentaire du système de justice pénale, coordonnée par des professionnels.

Elle contribue à une prise de conscience des répercussions d'une infraction et favorise la restauration de chacun.

La Loi française permet désormais la pratique des Rencontres Condamnés-Victimes, parmi d'autres mesures de Justice restaurative (Art. 10-1 C.proc.pén.).

CONTACTEZ-NOUS

Si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez plus d'informations : Service Régional de Justice restaurative 07 83 44 40 25 / 07 81 90 07 95 coordonnateurs@srjr-pyrenees.org

CETTE INITIATIVE EST MISE EN OEUVRE EN PARTENARIAT ENTRE :

PLUS D'INFORMATIONS

www.justicerestaurative.org

VOUS VOULEZ VOUS INVESTIR AUX COTES DES PERSONNES VICTIMES ET AUTEURS D'INFRACTIONS PÉNALES ? Devenir MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ au cours de Sessions de Rencontres Détenus ou Condamnés - Victimes

« Nous n'avons pas un rôle de témoin. On est là pour que les choses se passent bien. On a vraiment un rôle de bienveillance » **Judit**, membre de la communauté

Un exemple de dépliant « rencontres détenus-condamnés / victimes » à destination des personnes victimes et infracteurs

Les supports de communication conçus pour les organisations promotrices d'un programme de justice restaurative dépourvues de SRJR

Outre les supports de communication conçus pour les SRJR, l'Institut a également adapté ces dépliants et affiches afin de permettre leur utilisation par tout type de structure participant à la mise en œuvre d'une mesure de justice restaurative (association d'aide aux victimes, SPIP, PJJ, justice, notamment).

Des dépliants génériques ont été développés, sur la base des dépliants précédemment évoqués, afin de permettre à ces structures d'apposer le cachet indiquant leurs coordonnées.



Le dépliant générique « Médiation restaurative » à destination des personnes victimes et infracteurs

Le dépliant générique
« rencontres détenus-condamnés / victimes »
à destination des personnes victimes et infracteurs

Le dépliant générique
« rencontres détenus-condamnés / victimes »
à destination des membres de la communauté

Ces dépliants (100 ex.) et affiches (10 ex.) sont gratuitement mis à disposition des organisations promotrices d'une mesure de justice restaurative. Leur diffusion est actuellement en cours auprès des différents projets en phase de mise en œuvre sur l'ensemble du territoire Français (Montpellier, La Réunion, notamment).

3.4. Le programme « Passeur de Justice restaurative »

« Passeur de Justice restaurative » est un programme de sensibilisation des professionnels susceptibles d'initier et de concourir à des programmes de Justice restaurative en France (métropole et outre-mer). Il se caractérise par des interventions *in situ*, auprès d'écoles professionnelles nationales, d'institutions, d'organisations, d'associations investies dans le champ pénal.

Un « Passeur » propose une présentation de la Justice restaurative et ses principales applications et résultats en matière de restauration des personnes concernées par une infraction. Il vise, au-delà de la sensibilisation des acteurs de la Justice, à favoriser l'initiative de programmes de Justice restaurative en France et le renforcement des partenariats locaux entre le secteur associatif et les professionnels de l'institution judiciaire.

Les interventions des membres de l'Institut à divers colloques s'intègrent également dans ce programme (V. Infra, La formation).

Liste des interventions des « Passeurs de justice restaurative »

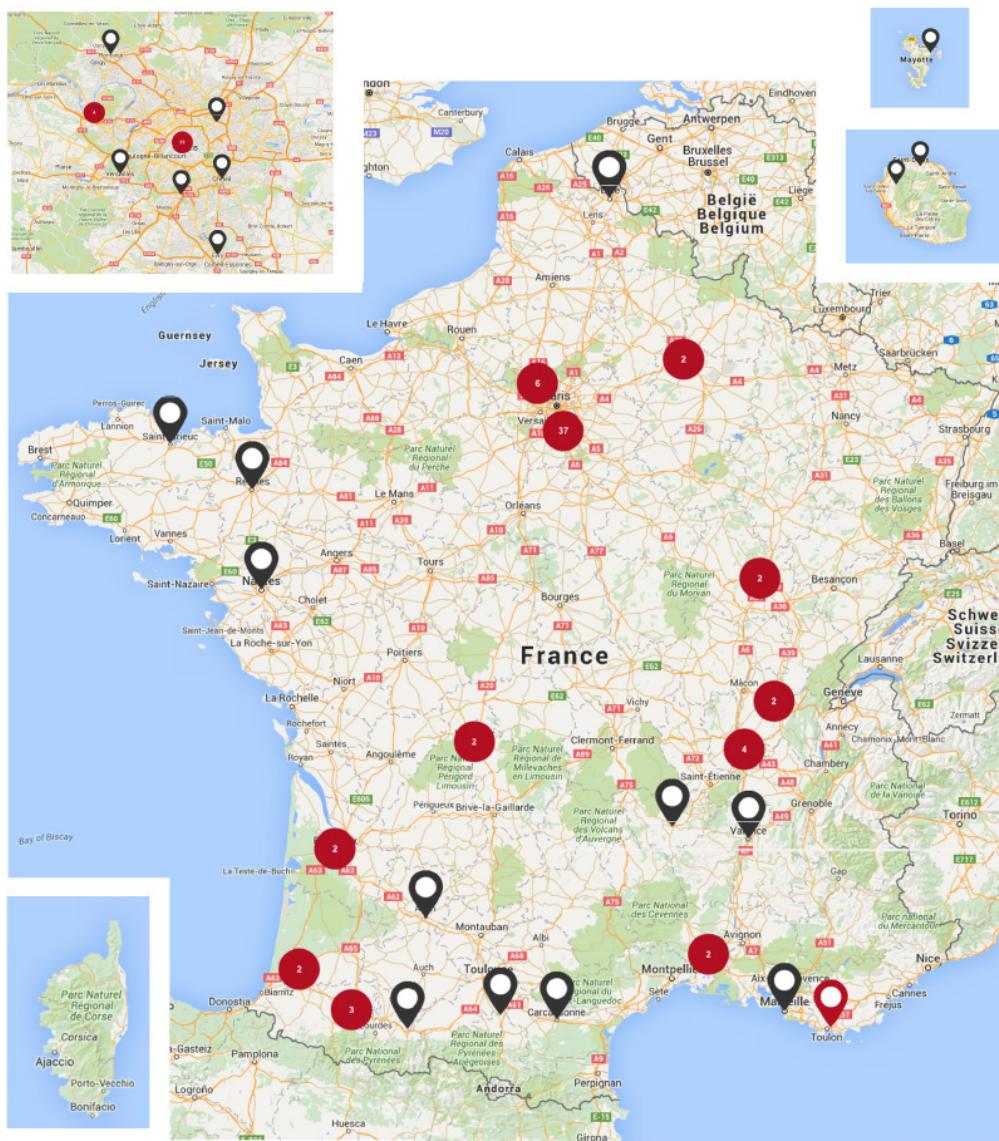
Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
29-30 janv.	Carcassonne	Institut de médiation Aude (IMA)	Séminaire de présentation de la justice restaurative	Robert CARIO (RC) et Benjamin SAYOUS (BS)
9 fév.	Paris	Plateforme Française pour la Justice Restaurative (PFJR)	Réunion de la plate-forme	RC
11-12 fév.	Paris	Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCAR)	Journées d'information et de sensibilisation à la justice restaurative	RC
25 fév.	Paris	INAVEM	Soirée thématique sur la justice restaurative	Sabine Bamale (SB)
17 mars	Paris	Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)	Séminaire sur la justice restaurative	RC
1er avril	Évry	Association d'aide aux victimes MEDIAVIP 91	Conférence sur la justice restaurative lors de l'AG de l'association	RC
14 avril	Pau	Institut Universitaire Va-renne	Intervention dans le cadre du colloque « Violence politique et justice transitionnelle »	RC
14 avril	Paris	Association « Mouvement pour la réinsertion sociale » (MRS)	Conférence sur la justice restaurative lors de l'AG de l'association	BS
17 avril	Créteil	APCAR et IFJR	Séminaire sur la justice restaurative	RC

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
23-24 avril	La Réunion	SPIP de la Réunion	Intervention dans le cadre d'un colloque sur la justice restaurative	RC, Jean-Jacques Goulet (JJG), Paul Mbanzoulou (PM), Noémie Micoulet (NM) pour l'APCARs
4-5 mai	La Réunion	SPIP de la Réunion	Conférences et séminaires sur la justice restaurative	RC
7 mai	Mayotte	Association pour la Condition Féminine et d'Aide aux Victimes (ACFAV)	Séminaire sur la justice restaurative	RC
12 mai	Valence	Association REMAID	Conférence sur la justice restaurative lors de l'AG de l'association	RC
20 mai	Versailles	Association d'aide aux victimes SOSvictimes78	Conférence sur la justice restaurative lors de l'AG de l'association	RC
28 mai	Paris	PFJR	Intervention dans le cadre du colloque « Justice restaurative et désistance »	RC
3 juin	Nîmes	Association d'aide aux victimes AGAVIP	Intervention dans le cadre du colloque « Une autre justice : la justice restaurative. La justice doit-elle seulement punir ? »	PM
4-5 juin	Paris	APCARs	Journées d'information et de sensibilisation à la justice restaurative	RC
8 juin	Lyon	SPIP, associations d'aide aux victimes, ANVP	Séminaire sur les Rencontres Détenus-Victimes (RDV) et le Cercle de Soutien et de Responsabilité (CSR)	RC
24 juin	Paris	Ministère de la justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse / Direction des Services Judiciaires	Réunion de travail sur le thème de la justice restaurative	RC
11 sept.	Nantes	Barreau et association d'aide aux victimes ADAVI 44	Intervention dans le cadre du colloque « Justice restaurative : principes, pratiques et perspectives »	RC
23 sept.	Paris	Ministère de la justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Journée d'étude sur la justice restaurative	RC
24 sept.	Paris	Collectif pour la probation	Diner-débat sur la justice restaurative	RC

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur(s)
29 sept.	Pontoise	APCARS et IFJR	Journée d'information et de sensibilisation à la justice restaurative	RC
8 oct.	Dijon	PJJ, DISP de Lyon et DISP Centre Est-Dijon	Intervention – Colloque sur la JR	RC
13 oct.	Paris	PFJR	Réunion de la plate-forme	BS
14 oct.	Seine St-denis	APCARS et IFJR	Journée d'information et de sensibilisation à la justice restaurative	RC
15-16 oct.	Paris	APCARS	Journée d'information et de sensibilisation à la justice restaurative	RC
26-30 oct.	Paris	INAVEM, IFJR, Université Laval de Québec et le Regroupement des Organismes de Justice Alternative du Québec (ROJAC)	Programme d'échange Franco-Québécois sur la justice restaurative	RC
12-13 nov.	Lille	Association Française de Criminologie (AFC), IFJR, Faculté de droit de Lille, Centre de recherche sur les relations entre le risque et le droit (C3RD)	Intervention dans le cadre du colloque « Du sens de la peine »	RC
16-17 nov	Québec	ROJAQ, L'Autre Avenue, L'Interface et l'Université Laval	Intervention dans le cadre du « Symposium National sur la Justice réparatrice »	RC, Catherine Rossi (CR)
18 nov.	Québec	Université Laval	Conférence sur la justice restaurative	RC
19 nov.	Québec	Université Laval	Rencontre avec l'équipe des 17 médiateurs en cadre de crime grave et violent du Canada	RC
27 nov.	Saint-Pierre et Miquelon	SPM1ère	Interview et reportage sur la justice restaurative	RC
12 déc.	La Valette du Var	Association nationale des visiteurs de prison (ANVP)	Séminaire interrégional sur la justice restaurative	RC
12 déc.	Nîmes	AGAVIP	Intervention dans le cadre d'un colloque sur la justice restaurative	RC
17 déc.	Paris	Ministère de la justice	Intervention dans le cadre de la 3ème journée nationale en faveur des droits des victimes	BS



Depuis la création de l’Institut en 2013, les membres de l’Institut ont réalisé près d’une centaine d’interventions, sur l’ensemble du territoire français.



4. L'accompagnement des programmes de Justice restaurative

4.1. Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne »

« L'IFJR vous accompagne » consiste en l'accompagnement de structures, publiques ou privées, souhaitant développer un programme de justice restaurative incluant une ou plusieurs mesures de justice restaurative. Cet accompagnement comprend une aide à la conception de projet, une aide à la mise en œuvre de projet et/ou une évaluation du programme tout au long de son déroulement ou *a posteriori*. Dans ce dernier cas, les évaluations sont également en lien avec « l'Observatoire des pratiques ».

Les moyens dédiés à cette activité sont variables, en fonction des besoins et des attentes de l'organisation concernée. Plusieurs formules d'accompagnement sont proposées, éventuellement de manière cumulative :

1) **Une intervention ponctuelle ou régulière d'un ou plusieurs « Passeur de Justice restaurative ».** Ce type d'intervention est particulièrement utile au stade de la préparation du projet. L'organisation d'un séminaire de sensibilisation, réunissant l'ensemble des partenaires de la structure commanditaire, est souvent l'occasion de vérifier le niveau d'engagement et de professionnalisme sur lequel celle-ci pourra compter auprès de ses partenaires.

2) **Un état des lieux d'une structure, préalablement au développement d'un programme de justice restaurative.** Il est destiné à identifier les pratiques de justice restaurative déjà mises en œuvre ou susceptibles de l'être. Réalisé de manière participative, cet état des lieux permet la mise en évidence des forces sur lesquelles l'organisation pourra se baser pour l'élaboration de son programme, ainsi que sur les faiblesses qui devront être prises en compte dans le cadre de ce projet restauratif. L'objectif de ce type d'intervention est la remise d'un rapport, conçu avec les membres de la structure, proposant des recommandations utiles à la conception d'un projet de programme de justice restaurative. Le rapport peut également déboucher, à l'issue d'une réflexion commune de l'Institut, de la structure et de ses partenaires, sur la conception du projet de programme de justice restaurative.

3) **Un accompagnement dans la réalisation d'un programme de Justice restaurative** par l'intervention d'un consultant (chercheur) de l'Institut au sein de la structure. Ce type d'accompagnement peut intervenir dans le prolongement d'un état des lieux préalable. Il peut également être envisagé dans le cadre d'un programme déjà en cours. L'intervention de l'Institut est alors subordonnée à un état des lieux des pratiques et de la structure afin de mesurer les besoins et les attentes des intervenants. Dans le cadre d'un accompagnement, l'Institut aide la structure dans l'élaboration des conventions de partenariat, cahiers des charges, projet de service, supervision des pratiques, indispensables à la réussite du programme.

4) **L'évaluation d'un programme de justice restaurative.** Dans le cadre de ce type d'intervention, l'Institut conçoit, avec la structure et ses partenaires, un protocole d'évaluation en fonction des besoins et des attentes des parties prenantes du programme. L'évaluation peut être réalisée tout au long du programme ou réalisée *a posteriori* du programme. L'évaluation est essentielle à la promotion des programmes de justice restaurative. Elle peut porter sur le retour d'expérience des participants et leur satisfaction vis-à-vis de celui-ci, notamment au regard de leurs attentes et besoins. Ce type d'évaluation qualitative permet de mesurer l'impact du programme sur les

participants, notamment au regard de leur restauration. Elle peut également inclure l'évaluation de l'impact du programme sur la structure et ses partenaires. L'objectif de ce type d'évaluation est de mesurer l'impact de la mise en œuvre de mesures de justice restaurative sur l'environnement professionnel des intervenants et sur leurs pratiques professionnelles. Le protocole d'évaluation, lorsqu'il est prévu en parallèle à la mise en œuvre du programme, peut comprendre des outils de suivi du programme utiles à son management.

Le format idéal d'intervention, recommandé par l'IFJR, inclut l'ensemble de ces interventions selon l'enchaînement suivant :

- 1) Séminaire de sensibilisation des parties prenantes (structure commanditaire et partenaires) ;
- 2) État des lieux des programmes existants, consistant en l'identification des points d'entrée disponibles pour la mise en œuvre d'un programme de Justice restaurative et des moyens et partenariats pouvant être mis en action à cette fin ;
- 3) Élaboration du programme, consistant en la conception du programme (objectifs, moyens) aux cotés des professionnels (dans une logique de recherche / action participative et inclusive) et la définition des modalités d'évaluation du programme ;
- 4) Formation des intervenants dans la mise en œuvre des mesures et de leurs partenaires susceptibles de référer des usagers ;
- 5) Suivi de la mise en œuvre du programme, consistant en l'accompagnement des professionnels à l'issue de leur formation et, le cas échéant, des membres de la communauté ;
- 6) Supervision des animateurs ;
- 7) Évaluation du programme, consistant en la définition des périodes spécifiques d'observation et de contrôle en cours de processus ;
- 8) Valorisation du programme à travers l'organisation d'événements spécifiques (colloque, journée de sensibilisation, publications).

4.2. Partenariats en cours

Partenariat avec l'APCARs dans le cadre de l'expérimentation des mesures de Justice restaurative en Ile-de-France



Le premier partenariat en vue d'un accompagnement par l'IFJR a été signé, en juillet 2014, avec l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARs) dans le cadre de l'élaboration d'un projet de programmes expérimentaux de Justice restaurative en Ile-de-France.

L'accompagnement de l'APCARs, conventionné en juin 2014, s'est déroulé jusqu'en octobre 2014 en vue d'aider à la conception du service (projet de service, cahier des charges, protocoles d'intervention). À partir de novembre 2014 jusqu'en février 2015, un protocole d'évaluation portant sur les deux premières années du premier programme (Rencontres condamnés-victimes) a été établi. Il a été appliqué à la première session de rencontres effectuée entre mars et mai 2015, en milieu ouvert, en partenariat avec le SPIP du Val-d'Oise. L'IFJR en a présenté les premiers résultats en janvier 2016.

Une seconde session a également été préparée au cours de l'année 2015. Les rencontres plénières se sont déroulées entre février et mars 2016. Cette seconde session fait également l'objet d'une évaluation par l'IFJR.



Journées d'information et de sensibilisation de l'APCARs des 15 et 16 octobre 2015

Les actions de l'IFJR auprès de l'APCARs consistent également en des interventions aux cotés des deux co-coordonnatrices régionales du SRJR « Ile-de-France » dans le cadre de leurs journées de sensibilisation à la justice restaurative.

Partenariat avec l'APAVIM dans le cadre de la création d'un Service Régional de Justice Restaurative (SRJR) « Pyrénées »



Le second partenariat en vue d'un accompagnement par l'IFJR visant la création d'un SRJR « Pyrénées » (Cour d'appel de Pau) a été engagé avec l'Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM) à partir de septembre 2015.

Il a pris, notamment, la forme d'une formation / action à destination des coordonnateurs régionaux du SRJR, en vue de leur permettre de présenter leur service, la justice restaurative et les mesures qui en découlent à leurs partenaires au sein de la Cour d'Appel de Pau.

L'accompagnement de l'IFJR a également consisté en l'élaboration et la mise à disposition de dépliants et autres supports de communication pour leur service. Cette aide a permis au SRJR Pyrénées d'être très rapidement opérationnel, puisqu'il a suffi de moins de deux mois pour que les coordonnateurs régionaux puissent intervenir auprès de leurs partenaires pour les sensibiliser aux enjeux de la mise en œuvre de programmes de justice restaurative.

L'Institut accompagne aussi l'APAVIM dans le cadre de son partenariat avec le SPIP et la juridiction, en vue de la mise en œuvre de Rencontres condamnés-victimes à Pau. Cette première session de RCV dans la région fera également l'objet d'une évaluation par l'Institut. Elle constituera la première mesure de RCV mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat étendu à l'autorité judiciaire, les autres sessions ayant, jusqu'alors été initiées avant la loi du 15 août 2014.

L'expérimentation de Cercles de soutien et de responsabilité (CSR) ou de Cercles d'accompagnement et de ressources (CAR) par le SPIP des Landes (Dax) devrait également associer le SRJR « Pyrénées », ainsi que l'IFJR en vue de leur évaluation.



L'équipe du SRJR « Pyrénées »
de l'APAVIM et Robert CARIO

Autres accompagnements en perspective

Comme en 2014, les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « Passeur de Justice restaurative » et les formations assurées en 2015 ont conduit au rapprochement de l'IFJR avec plusieurs structures ayant manifesté un intérêt pour la mise en place d'un service de justice restaurative.

L'accompagnement du projet réunissant l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victime (ADIAV, département Hérault 34) et le SPIP de Montpellier devrait entrer dans une phase plus intensive avec la conclusion d'une convention de partenariat en vue de la mise en œuvre d'une première session de RCV.

L'équipe de l'ADIAV et du SPIP de Montpellier, lors de la formation à l'animation des rencontres condamnés-victimes en mars 2015

La Mission des Services Pénitentiaires d'Outre-Mer associe l'IFJR à ses actions en faveur de la formation et de l'accompagnement de projets de justice restaurative à :

- La Réunion
- Mayotte
- Saint-Pierre et Miquelon
- La Martinique
- La Nouvelle-Calédonie



D'autres projets sont en cours de discussion, à Bourg-en-Bresse, Aix-en-Provence, Lyon, Guéret, Limoges, Perpignan, Strasbourg, etc.

5. La formation

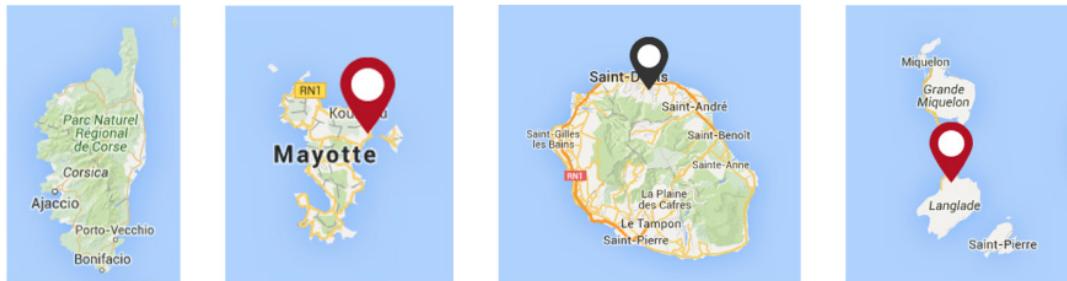
La formation des professionnels de la Justice et du secteur associatif dédiés à l'accompagnement des personnes concernées par la commission d'une infraction est au cœur des missions de l'IFJR. L'Institut est déclaré, depuis le 30 décembre 2014, comme organisme prestataire de formation.



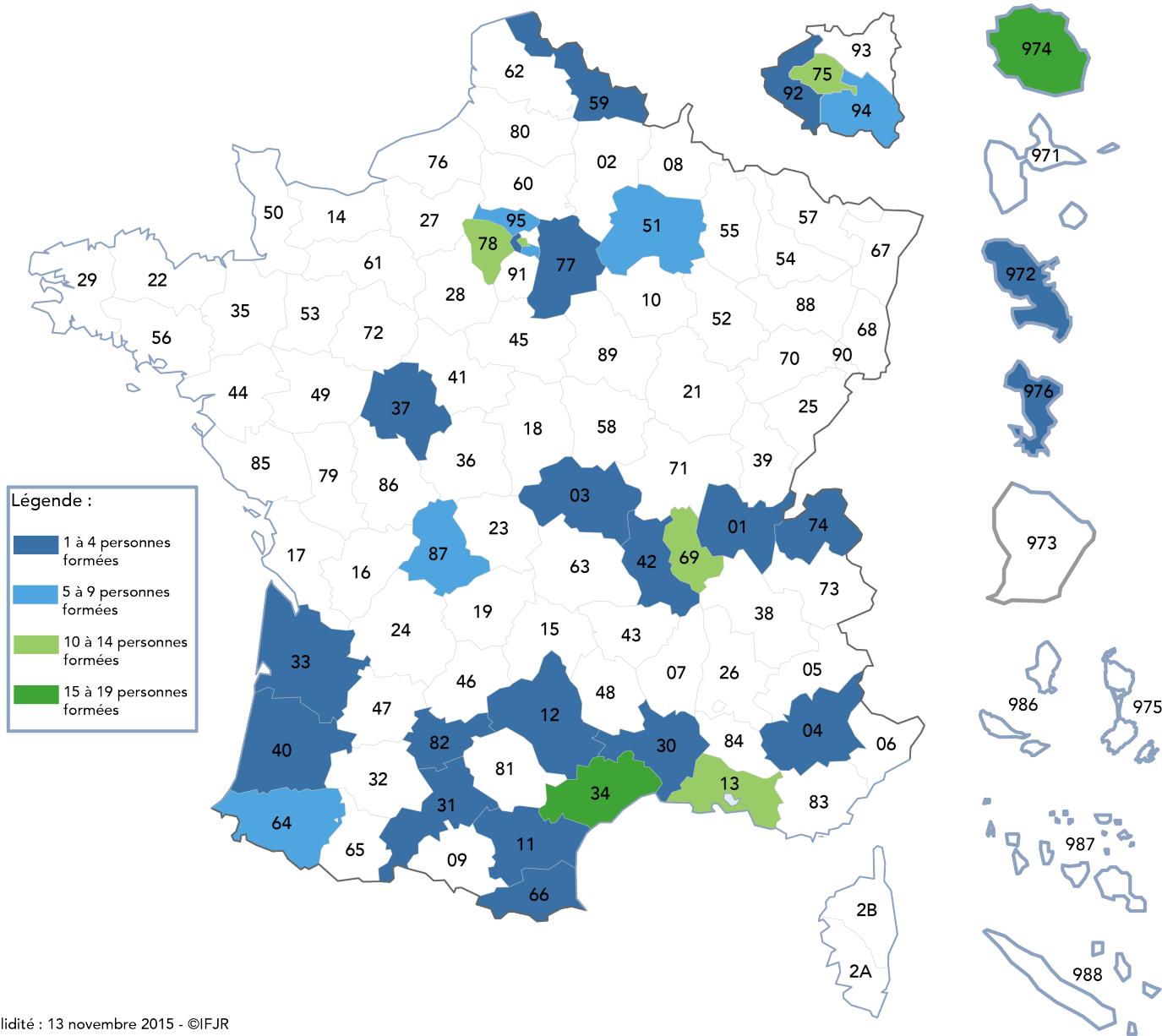
Avant sa création, ses membres étaient déjà associés à la formation aux « Rencontres Détenus-Victimes » (RDV) proposée par l'INAVEM dans le cadre de l'expérimentation menée pour la première fois dans notre pays au sein de la Maison centrale de Poissy en 2010.

Afin de péréniser ces formations en région Parisienne ou sur l'ensemble du territoire, une convention de partenariat a été signée avec l'INAVEM, en mai 2014.

Ainsi, une quinzaine de formations ont été organisées sur le territoire (métropole et outre mer) depuis 2013.



Au cours de ces trois années, plus de 150 personnes ont été formées à l'animation de rencontres restauratives.



Validité : 13 novembre 2015 - ©IFJR

Au cours de l'exercice 2015, plusieurs formations ont été organisées :

- 4 formations à l'animation des Rencontres Détenus-Victimes à Montpellier, La Réunion, Guéret et Paris ;
- 1 formation de perfectionnement aux Cercles de soutien et de responsabilité à Versailles ;
- 1 formation à l'animation des Médiations restauratives à Valence ;
- 1 formation généraliste aux différentes mesures de justice restaurative à Saint-Pierre et Miquelon.

Pour élargir les possibilités d'accès des professionnels à cette offre de formation, toujours plus nombreux à en formuler la demande, l'Institut a conclu le 24 juillet 2015, sur son initiative, une convention de partenariat avec l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP), étendue ensuite à l'INAVEM.



Cet essentiel partenariat permet un élargissement de l'offre de formation. Autrefois limitées à 30 h sur 5 jours, les formations à l'animation des rencontres restauratives s'intègrent dans un véritable parcours de formation.

Constitué de 2 modules de 30 h chacun (soit 60 h de formation), il permet la délivrance d'un « Certificat d'animateur de rencontres restauratives ».

Après avoir réalisé une première animation, les personnes titulaires du certificat d'animateur pourront accéder à un troisième module de 30 h, centré sur l'analyse des pratiques et l'acquisition d'éléments pédagogiques, en vue de la délivrance d'un certificat de formateur en justice restaurative.

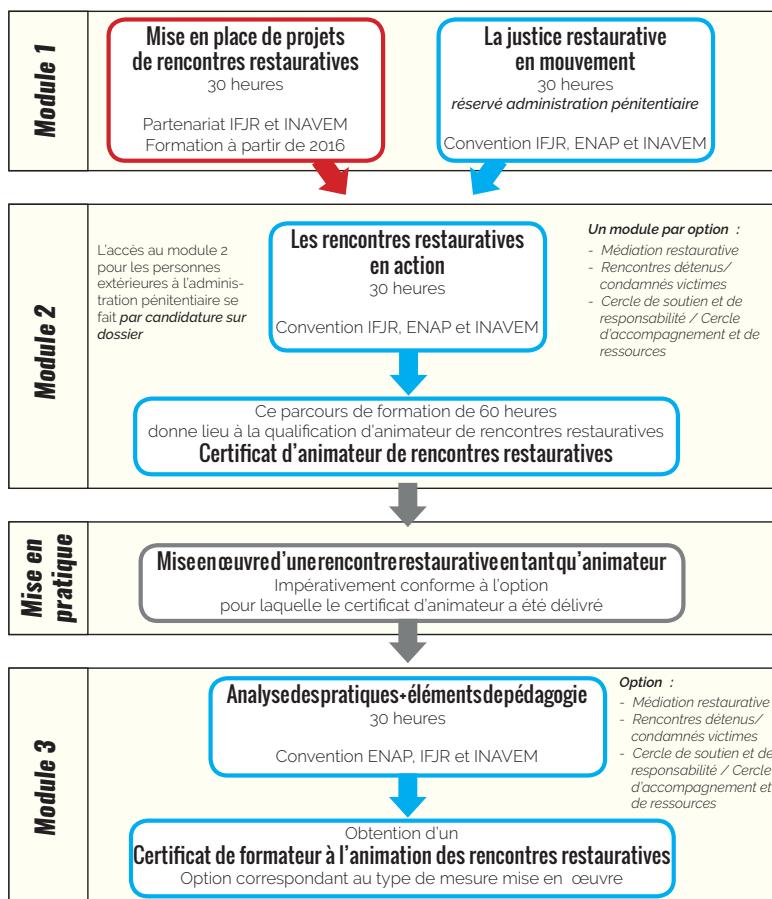
Cette nouvelle offre de formation s'inscrit en cohérence avec la formation traditionnellement réalisée en partenariat avec l'INAVEM.

Parcours intégré de formation des animateurs de rencontres restauratives

suite à la signature de la convention entre l'IFJR, l'ENAP et l'INAVEM

90 heures de formation

Parcours réservé aux animateurs de rencontres restauratives.
La formation des membres bénévoles de la communauté est spécifique et ne nécessite pas d'avoir suivi le module 1.



Le contenu des premiers modules (« La justice restaurative en mouvement ») est identique. Si le « Module 1 » ENAP est exclusivement réservé aux personnels pénitentiaires, le « Module 1 » INAVEM concerne les professionnels de l'aide aux victimes et tous autres publics. L'inscription au Module 2 (« La justice restaurative en action ») sera l'occasion – de très bon augure pour les partenariats futurs à mettre en place - de réunir au sein de l'ENAP les candidat(e)s retenu(e)s par le Comité de pilotage de la formation.

Le premier module de cette nouvelle offre de formation a été inauguré, en décembre 2015, par le directeur de l'ÉNAP, Philippe Pottier, sous la responsabilité pédagogique de Robert Cario et Paul Mbanzoulou.



Plusieurs formations sont programmées pour 2016 :

- 1 formation à l'animation des Rencontres Détenus-Victimes (ancienne formule) à Mayotte ;
- 4 formations des membres de la communauté à La Réunion, Pau, Paris et Carcassonne ;
- 1 formation intitulée « Introduction aux grands principes de la justice restaurative et aux rencontres restauratives », à Paris, à l'INAVEM, à destination des responsables associatifs et « référents en justice restaurative » ;
- 1 formation au module 1 (la justice restaurative en mouvement), à destination des personnels pénitentiaires, à Agen ;
- 5 formations au module 1 (la justice restaurative en mouvement), à destination des professionnels (hors personnels pénitentiaires), à Lyon, Paris, Nîmes, Nevers et Angoulême intitulé « Mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert et fermé » ;
- 2 formations au module 2 (la justice restaurative en action), option Rencontres condamnés/détenus - victimes ;
- 1 formation au module 2 (la justice restaurative en action), option Médiation restaurative ;
- 1 formation au module 2 (la justice restaurative en action), option Coordonnateur de Cercle de soutien et de responsabilité / Cercle d'accompagnement et de ressources ;
- 1 formation au module 3 (analyse des pratiques et éléments de pédagogie), à Agen.

6. Les actions internationales de l’Institut

En 2014, l’IFJR initiait un nouveau volet de ses activités à travers un programmes d’actions à l’international, en faveur du développement de la justice restaurative dans le monde. L’Institut bénéficie, pour la mise en oeuvre de ces projets, du soutien de Jean-Charles Paras (Consultant « Justice et droits humain »), chargé du développement international au sein du Bureau.

Les premières actions de l’IFJR ont été menées en Tunisie. Ce pays amorce, à la suite du mouvement d’émancipation démocratique qualifié de « Printemps Arabe », un processus de justice transitionnelle, donnant lieu notamment à la constitution d’une « Instance Vérité et Dignité » (IVD), inspirée du modèle des Commissions Vérité et Réconciliation. Ce mouvement s’accompagne également d’une réforme de la procédure pénale Tunisienne.

Dans ce contexte, l’IFJR a entrepris d’inscrire la justice restaurative dans ce processus de réforme.

La formation des avocats tunisiens à la justice restaurative avec Avocats sans Frontières

Du 9 au 12 avril 2015, Robert Cario (Président de l’Institut) et Sabine Renou (Secrétaire générale de l’Institut) ont animé deux formations, organisées par Avocats Sans Frontières (ASF), auprès d’avocats tunisiens.

- « Introduction générale à la psycho-victimologie » (1ère formation) ;
- « victimologie, aide aux victimes et justice restaurative » (2ème formation).



Une conférence sur la justice restaurative à l’Université de Tunis

Le 7 avril 2015, la Faculté de Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis a invité l’Institut pour une conférence sur le thème «Justice restaurative. Principes et promesses».

Cette conférence, présidée par Monsieur le Doyen Lotfi Chedli a été animée par Robert Cario et Jean-Charles Paras. Elle fut marquée par une très forte participation d’étudiants, d’enseignants, de responsables d’ONG tunisiennes et internationales et de représentants institutionnels.



Le doyen Lotfi Chedli et Robert Cario
(de gauche à droite)



Madame le Pr. Monia Ben Jemia

Des rencontres avec les autorités tunisiennes

À la suite de la conférence «Justice restaurative. Principes et Promesses», le Pr. Robert Cario était invité à l'Instance Vérité et Dignité, pour un entretien avec Madame Sihem Bensedrine, Présidente de l'Instance Vérité Dignité.

L'objectif de la rencontre était de présenter les fondamentaux de la justice restaurative et d'examiner avec la Présidente de l'IVD comment cette approche pouvait contribuer au processus de justice transitionnelle conduit en Tunisie sous la responsabilité de l'Instance.



Le 8 avril, le Pr. Robert Cario (Président de l'Institut) s'est entretenu avec Madame Najet Ben Salah Chebbi, chargée de la coopération internationale au Cabinet du Ministre de la Justice.

Cet entretien a permis d'aborder les pistes de développement de la justice restaurative en Tunisie dans le secteur de la justice pénale, notamment de la justice juvénile.



7. Perspectives pour 2016

L'IFJR a recruté une nouvelle salariée en début d'année 2016, en la personne de Noémie Micoulet. Ce recrutement offre de nouvelles perspectives à l'Institut pour répondre aux demandes, toujours plus importantes, de formation et d'aide au développement de programmes de justice restaurative.

Après une longue attente et de très nombreuses démarches, l'Institut va enfin disposer de bureaux à compter d'avril. Ils permettront de mieux intégrer et de davantage impliquer les bénévoles et les éventuels stagiaires.

Face au défi de la généralisation de la justice restaurative en France, l'IFJR va adopter une stratégie pertinente et adaptée aux attentes que les professionnels, les pouvoirs publics et les associations du secteur de l'aide aux victimes formulent. Il était donc essentiel d'élaborer un plan stratégique, dont les principes et orientations vont être présentés lors de l'assemblée générale.

Un renforcement du rôle des bénévoles

Le développement des activités de l'IFJR exige un renforcement du recours aux bénévoles. Une vaste consultation auprès des membres et non membres a été menée et sera renforcée au cours des mois à venir. Il s'agit d'identifier les personnes susceptibles de prendre part aux activités nationales et internationales de l'Institut, à titre bénévole. Leurs interventions concerneront les activités de « passeur de justice restaurative » et de formateur principalement. Ils pourront également prendre part au renforcement de la présence de l'IFJR sur les réseaux sociaux à travers la possibilité de réagir sur des thèmes d'actualité, en fonction de leurs compétences spécifiques dans un domaine particulier, dans le cadre d'un accompagnement scientifique de l'Institut. Ils pourront enfin prendre part plus activement à l'administration de l'Institut (secrétariat, communication).

Un renforcement des actions de l'IFJR sur le terrain

L'IFJR va renforcer ses actions aux cotés du SRJR « Pyrénées » de l'APAVIM, en prenant directement part à la mise en œuvre de la première session de rencontres condamnés-victimes à Pau. Plusieurs personnes victimes ont également contacté l'IFJR en vue de participer à une médiation restaurative, toutes concernées par la commission de crimes graves et violents. L'Institut va donc assurer un rôle de coordonnateur pour la mise en œuvre de ces rencontres encore inédites en France.

L'organisation de la première conférence internationale de concertation sur la justice restaurative en France

L'Institut organise, en partenariat avec l'INAVEM, la première conférence internationale de concertation sur la justice restaurative, à Paris. Cette conférence aura pour thème « La justice restaurative en action ». Elle visera à offrir un espace d'échanges entre les professionnels français de la justice restaurative et leurs collègues du monde entier, précurseurs en ce domaine. L'objectif de l'Institut est de permettre d'appréhender le panorama de la justice restaurative dans le monde, de sa mise en œuvre et de ses enjeux en termes de « bonnes pratiques », au bénéfice des personnes concernées par la commission d'une infraction afin de les transposer et adapter à notre système de justice pénale.

Un guide pratique des rencontres restauratives

Soucieux de favoriser la dissémination des bonnes pratiques en matière de justice restaurative, l’Institut travaille depuis septembre 2015, en collaboration avec Émilie Matignon (Docteure en droit et sciences criminelles), à la rédaction d’un guide pratique des rencontres restauratives. Ce guide offrira aux professionnels un complément aux formations réalisées par l’Institut avec ses partenaires. Présentant l’ensemble des mesures de justice restaurative, le guide mettra en valeur les bonnes pratiques identifiées à travers les évaluations scientifiques réalisées en France, par l’Institut, et à l’étranger.

Dans cette perspective, une convention de partenariat et un cahier des charge types, pour toutes les mesures de justice restaurative, sont en cours d’élaboration.

Un « kit d’orientation » à destination des professionnels « référents en justice restaurative »

Les retours des professionnels accompagnés par l’Institut font parfois état de difficultés rencontrées au cours de la présentation (consécutivement aux disposition de l’art. 10-2 CPP) et de l’orientation des personnes intéressées. Elles concernent essentiellement l’information et l’explication de la justice restaurative et des mesures qui en découlent aux personnes, victimes et infracteurs, susceptibles d’y participer, en vue de leur orientation vers le programme mis en œuvre localement. Face à ce constat, l’Institut a entrepris d’élaborer un « kit d’orientation ». Il comprendra divers outils pratiques, ainsi qu’une vidéo explicative, qui faciliteront le travail d’orientation. Il offrira aux professionnels « référents en justice restaurative », les éléments de langage pertinents à ce stade essentiel du protocole des rencontres restauratives.

Un livret de présentation de la justice restaurative et des mesures de justice restaurative

À la demande du ministère de la justice, après avoir développé des dépliants de présentation des services et des mesures de justice restaurative pratiquées en France, l’Institut a commencé à élaborer un livret de présentation de la justice restaurative. Il est conçu pour permettre aux organisations promotrices d’un programme de justice restaurative (qu’il s’agisse ou non d’un Service régional de justice restaurative) d’informer leurs partenaires, en particulier de l’institution judiciaire, sur ce qu’est la justice restaurative et sur les enjeux d’un programme de justice restaurative. Ce livret présentera la justice restaurative, ce qu’elle est et ce qu’elle n’est pas et les principales mesures de justice restaurative. Une place importante sera également consacrée aux éléments clés d’un programme de justice restaurative, tels que les principes et conditions déontologiques et méthodologiques de leur mise en œuvre, les partenaires et les étapes à suivre pour garantir le succès du projet.

Des formations délocalisées avec les Pôles Territoriaux de Formation de l’École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse

L’accès des personnes, victimes et infracteurs, mineurs à des mesures de justice restaurative est en passe de devenir le nouveau chantier du développement des programmes de justice restaurative en France. Dans cette perspective, une réflexion est engagée avec les Pôles Territoriaux de Formation de l’ENPJJ pour l’organisation de formations dwélocalisées. Les premières pourraient avoir lieu à Bordeaux, Amiens et Roubaix.

L’IFJR a également candidaté pour prendre part à un projet européen, en partenariat avec l’Observatoire International de la Justice Juvénile (OIJJ), visant à la mise en place de mesures de justice restaurative, au bénéfice de mineurs, en Europe, dont la France.

Paroles de participants

« C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard, réellement soucieux du « comment ça va aller ? », « comment ça va ? », « ça ira et si à un moment donné ça ne va plus, y'a pas de soucis... t'arrêtes tout ! »»

Ingrid,
personne victime

« Si j'y suis allé, c'est pour dire les choses que j'avais sur le cœur, des choses que j'avais pas pu dire au moment du procès... C'est important »

Laurent,
personne condamnée

« Ils étaient là pour chercher des réponses et moi aussi j'étais là pour les aider, en même temps pour m'aider moi-même aussi »

Roméo,
personne condamnée

« À la fin, je leur ai dit... c'est vrai que rien que d'en parler j'ai encore beaucoup d'émotion... j'aurais jamais pu croire pouvoir dialoguer, serrer la main, et avoir de l'estime - c'est un bien grand mot - de la reconnaissance ! pour des personnes qui ont commis des actes délictueux aussi graves. Le fait de dialoguer, ils m'ont fait sentir que c'était encore des êtres humains »

Patrick,
Personne victime

« Cela m'a surpris de voir qu'elles [les personnes victimes] n'étaient pas là pour nous agresser... Elles voulaient comprendre. Moi j'ai pu me rendre compte que ça ne s'arrête pas à leurs blessures physiques, y'a tout le reste après... ça m'a marqué »

Yves,
personne condamnée

« Le fait qu'il aille en prison ne m'a pas apporté grand chose, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus »

Samia,
personne victime

Paroles d'intervenants

« La victime, en sortant du procès, a plein de questions en suspens. Le détenu peut lui apporter beaucoup de réponses... pas toutes les réponses mais beaucoup de réponses... et en apportant ces réponses, le détenu prend conscience de la souffrance infligée à l'autre »

François,
Directeur d'établissement pénitentiaire

« Nous n'avons pas un rôle de témoin. On est là pour que les choses se passent bien. On a vraiment un rôle de bienveillance »

Judith,
membre de la communauté

« Les membres de la communauté ont un rôle discret. On est plus dans un rôle de soutien, d'aide, quand le besoin s'en fait sentir »

Claude,
membre de la communauté

« La JR, c'est une ouverture d'esprit pour des personnes qui sont au cœur des cités, qui n'ont jamais connu ça et à qui on laisse un espace de parole. De se dire : «on va m'écouter !», «ma parole à un sens !», et ça, en-dehors de la mesure probatoire, c'est aussi valorisant pour eux »

Nadine
CPIP, référente justice restaurative

« C'est un vrai complément au travail que l'on accomplit, tous les jours, aux cotés des victimes »

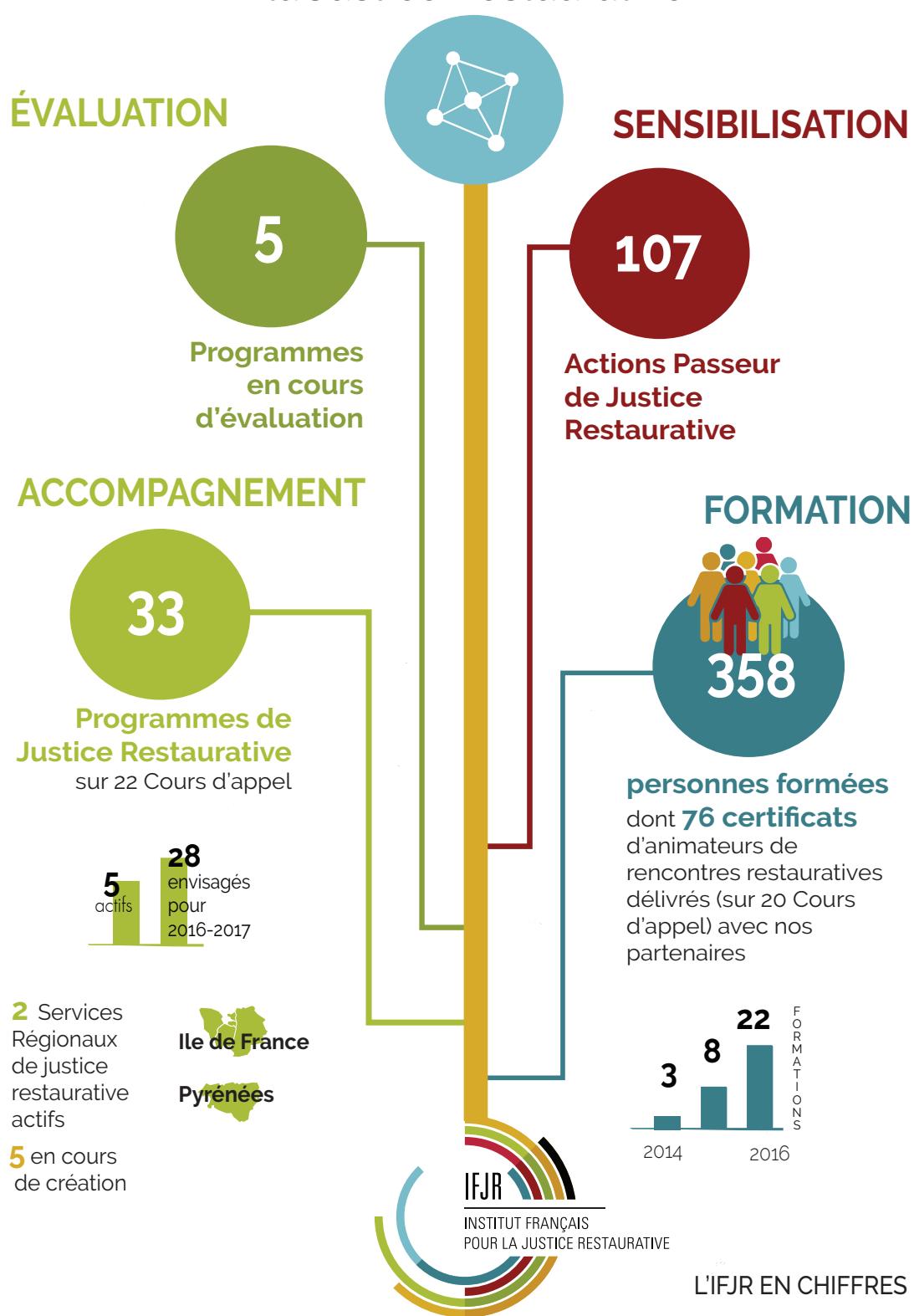
Sarah,
Juriste, AAV, co-animateuse de rencontres restauratives

« Dans mes entretiens, j'avais déjà l'habitude d'instaurer un climat de confiance et les gens se livraient assez facilement à moi. Mais là, je ne sais pas ce qui se passe, maintenant les gens me parlent encore plus facilement ! Peut-être par ma posture, par mes attitudes... Je sens que j'ai plus de qualitatif dans ma pratique de CPIP »

Philippe,
CPIP, co-animateur de rencontres restauratives

L'IFJR en chiffres

Intégrez le RÉSEAU de la Justice Restaurative



Rapport d'activité 2015

Document édité par l’Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

www.justicerestaurative.org

Tous droits réservés – mars 2016 – 28 p.

Auteurs :

Benjamin SAYOUS (Directeur de l’Institut)

Sous la direction du Pr. Robert CARIO (Président de l’Institut)

Tirage :

Imprimerie Grangé, 6 rue Bernadotte 64000 Pau, RCS N° 452 123 367 00016

V. ég. IFJR, *Rapport d’activité 2013-2014*, mars 2015, 23 p.



Pour nous contacter :

Tel : [06 40 24 28 45](tel:0640242845)

BP : 70131, 64 001 PAU cedex 01

Mail : contact@justicerestaurative.org

« Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est venue » Victor Hugo

